

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

4EME Réunion de 2014

Séance du 27 juin 2014

CG20140627_29
id. 859

L'an deux mille quatorze le vingt sept juin , les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE

**INTEMPÉRIES 2013 ET 2014 DÉGÂTS SUBIS PAR LE
PATRIMOINE ROUTIER DÉPARTEMENTAL**

I – Intempéries 2013

La forte pluviométrie du début de l'année 2013 a causé des dégâts importants au réseau routier départemental, en particulier, des coulées de boue et des glissements de terrain qui ont engendré des interruptions de trafic et des restrictions de circulation.

Le Département a réalisé les interventions de première urgence pour rétablir le circulation quand cela était possible et engagé les études géotechniques sur les glissements importants.

Lors de la décision modificative n°2 de 2013, nous avons voté **240 000 €** de crédits nécessaires au rétablissement des deux voies encore coupées à la circulation : la RD70 à Puygaillard et la RD36 à la limite des communes de Saint-Nauphary et de Varennes. Ces deux routes ont été ré-ouvertes à la circulation respectivement les 9 et 11 décembre 2013.

En tenant compte des travaux d'urgence réalisés au Printemps 2013 et des investigations géotechniques associées le montant investi sur l'exercice 2013 afin de rétablir les circulations s'élève à **580 000 €**.

Le montant total estimé des **réparations restant à réaliser** est de **3 210 000 €** et est détaillé dans le tableau ci-après.

Ainsi, le coût total des dégâts à la charge du Département s'élève à : **3 790 000 €**.

RD	PR	Commune	Canton	ESTIMATION DES TRAVAUX	ÉVALUATION DES RISQUES	TRAFFIC V/J % PL	PRIORITÉ
3	43+400	Mansonville	Lavit de L.	250 000,00 €	Aléa moyen, enjeu moyen, risque d'évolution en cas d'épisode pluvieux,	422 7,8%	2
7	1+000	Moissac	Moissac	160 000,00 €	Aléa moyen, enjeu important zone urbaine, restrictions de circulation sur un axe important (sortie de Moissac)	2940 4,7%	1
11	1+900	Marsac	Lavit de L.	35 000,00 €	aléa moyen lié aux conditions climatiques. Enjeu moyen, restriction de circulation axe peu fréquenté	130 6,2%	2
15	20+500	Lavit de L.	Lavit de L.	400 000,00 €	Aléa moyen, enjeu moyen, risque d'évolution en cas d'épisode pluvieux, trafic important.	986 5,8%	1
33	7+400	Comusson-Caylus	Caylus	190 000,00 €	Aléa important en cas de pluie, enjeu moyen faible circulation, technique rustique peu soumise aux conditions climatiques	213 19,8%	2
40	1+500	Lafrançaise	Lafrançaise	260 000,00 €	Aléa important en cas de pluies fortes, enjeu moyen technique génie civil	870 8,5%	2
55	10+300	Saint Sardos	Verdun sur G.	450 000,00 €	Aléa moyen lié aux conditions climatiques. Enjeu important axe économique local pour les activités agricoles. Circulation ouverte.	324 6,1%	2
78	33+000	Lafrançaise	Lafrançaise	85 000,00 €	Aléa important en cas de pluies fortes, enjeu moyen technique génie civil	953 3,9%	2
88	10+800	Mansonville	Lavit de L.	550 000,00 €	aléa lié aux crues de l'Arratz, enjeu moyen, présence d'une entreprise agricole à proximité, circulation sur une voie,	391 10,3%	2
820	7+500	Montpezat	Montpezat	830 000,00 €	Aléa important Enjeu important La chaussée de la RD 820 risque d'être impactée à court terme	4419 7,4%	1
Montant TTC				3 210 000,00 €			

Lors du vote du budget primitif 2014, je vous ai proposé de programmer les travaux à réaliser en fonction des aléas et des enjeux qui ont été identifiés sur chaque site, notamment en prenant en compte les trafics impactés par ces glissements de terrains, et de commencer à traiter, pour un montant estimé alors à **1 390 000 €**, les glissements classés en priorité 1, soit :

-RD 7 PR 1+000 Moissac	160 000 €
-RD 15 PR 20+500 Lavit-de-Lomagne	400 000 €
-RD 820 PR 7+500 Montpezat-de-Quercy	830 000 €
-TOTAL	1 390 000 €

Les travaux concernant la RD7 à Moissac (160 000 € T.T.C.) sont en cours.

La stabilisation de la RD15 (400 000 € T.T.C.) débutera au troisième trimestre de cette année.

L'entreprise retenue après consultation pour réaliser le confortement de la RD820 a fait une proposition financière à hauteur de 300 000 € T.T.C. Cette intervention est en cours.

Le besoin de financement de ces 3 opérations prévues en 2014 **s'élève donc finalement à 860 000 € TTC**, pour une autorisation de programme initialement votée au BP 2014 de **1 390 000 €** et un crédit de paiement de **990 000 €** sur **l'Article 231512 sous-fonction 622**.

En termes de recettes, je vous informe qu'en complément de mes courriers des 27 juillet et 5 novembre 2013, j'ai adressé le 2 juin 2014 à Monsieur le Ministre de l'Intérieur **le dossier de demande de subvention au titre du fonds de solidarité** en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des catastrophes naturelles.

II – Intempéries 2014

Les précipitations des 22, 23 et 24 janvier 2014 ont provoqué la montée des eaux de la Garonne, de l'Arratz et de la Gimone. Ces crues ont causé d'importants dommages au réseau routier départemental.

Le montant des réparations avait été estimé à environ **790 000 euros T.T.C.**

Il se détaillait comme suit :

- RD 928 à Bourret	400 000 €
- RD 14 à Castelsarrasin	130 000 €
- RD 820 à Canals	5 000 €
- RD 25 à Gramont (endommagement de l'ouvrage)	150 000 €
- RD 200 PR 78 +800 (affaissement des berges)	100 000 €
- RD 953 à Saint-Loup	5 000 €

Les dépenses pour d'autres dommages qui, en ce début d'année, n'ont pu être évaluées correctement sont désormais établies à savoir :

- RD 69 à Mirabel	200 000 €
-------------------	-----------

- RD 77 à Monbéqui (réfection de la couche de roulement) 28 000 €

L'estimation globale des réparations suite à ces désordres occasionnés s'élève donc à **1 018 000 € T.T.C.**

Lors du vote du Budget Primitif 2014, nous avons donc augmenté l'autorisation de programme affectée aux travaux de remise en état des chaussées suite aux dégâts de 2013, de **400 000 €** avec les crédits correspondants, afin de procéder d'urgence aux premières réparations permettant la réouverture à la circulation des routes départementales 928 et 14. Cela a porté cette autorisation de programme à **1 790 000 € T.T.C.** et les crédits de paiement à hauteur de **1 390 000 € T.T.C.**

A ce jour, le bilan financier **des travaux réalisés** s'établit comme suit :

- RD 928 (Bourret)	300 000 €
- RD 14 (Castelsarrasin)	100 000 €
- RD 200 (Affaissement des berges)	120 000 €
- RD 12 (Castelsarrasin)	20 000 €
- RD 77 (Monbéqui)	28 000 €
- RD 820 (Canals)	4 000 €
- RD 953 (Mondou)	4 000 €
- TOTAL	576 000 €

Viennent s'ajouter les travaux sur :

- La route départementale 69 sur le territoire de la commune de Mirabel (PR 11 +130) qui est fermée à la circulation depuis janvier 2014 suite à un affaissement important. L'estimation des travaux pour la remise en état s'élève à **200 000 € T.T.C.** Ils sont en cours.
- La remise en état de l'ouvrage (estimé à **150 000 €**) franchissant l'Arratz à Gramont sur la RD25 sera programmée en 2015.

Pour les intempéries de 2014, le montant global des réparations s'élève donc à **926 000 €**, soit pour 2013 et 2014 un total de **1 786 000 €**.

L'autorisation de programme n'a donc pas à être ajustée, en revanche il est nécessaire, compte tenu de la bonne avancée des travaux, d'anticiper l'inscription de 246 000 € de crédits de paiement dès cette décision modificative.

De la même manière, en termes de recettes j'ai transmis le 15 avril 2014 à Monsieur le Préfet le dossier de demande de subvention au titre du fonds de solidarité ad hoc concernant les intempéries 2014, en complément du courrier adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur le 10 mars 2014.

Je vous demanderais donc de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voies de communication, aménagement urbain,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

Intempéries 2013

- Prend acte que le financement des 3 opérations définies ci-après s'élève à 860 000 € TTC pour une AP initialement votée au Budget Primitif 2014 de 1 390 000 € et un crédit de paiement de 990 000 € sur l'article 231512 sous-fonction 622 :
 - RD7 PR1 + 000 Moissac (160 000 € TTC) : travaux en cours ;
 - RD 15 PR20 + 500 Lavit de Lomagne (400 000 € TTC) : début de la stabilisation au troisième trimestre 2014 ;
 - RD 820 PR 7 + 500 Montpezat-de-Quercy (300 000 € TTC) : travaux de confortement en cours ;
- Précise qu'un dossier de demande de subvention au titre du fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des catastrophes naturelles, a été adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur ;

Intempéries 2014

- Prend acte du montant global des réparations ventilé comme suit, soit 926 000 € représentant pour 2013 et 2014 un total de 1 786 000 € :
 - Travaux réalisés :

- RD 928 (Bourret)	300 000 €
- RD 14 (Castelsarrasin)	100 000 €
- RD 200 (Affaissement des berges)	120 000 €

- RD 12 (Castelsarrasin)	20 000 €
- RD 77 (Monbéqui)	28 000 €
- RD 820 (Canals)	4 000 €
- RD 953 (Mondou)	4 000 €
- TOTAL	576 000 €

- RD 69 à Mirabel (200 000 € TTC) : travaux de remise en état en cours ;
- Remise en état de l'ouvrage franchissant l'Arratz à Gramont sur la RD 25 : travaux programmés en 2015 ;
- Précise qu'un dossier de demande de subvention a également été adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur ;
- Ratifie par anticipation un crédit de paiement de 246 000 € sur l'Article 231512 sous-fonction 622 au titre des intempéries, compte-tenu de la bonne avancée des travaux.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET